

DECISION DU MAIRE n° 2022-03

Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie rue des Mardelles à Mont-près-Chambord

Le Maire de la commune de Mont-près-Chambord,

Vu les dispositions des articles L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N°262/2020 du 25 mai 2020 relative aux délégations d'attributions accordées par le Conseil Municipal au Maire ;

OBJET : Attribution de marché

AFFAIRE : Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie rue des Mardelles à Mont-près-Chambord

Un marché sans publicité ni mise en concurrence a été passé pour confier une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie rue des Mardelles à Mont-près-Chambord.

DECIDE

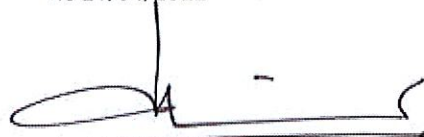
D'attribuer le marché au CABINET GEOPLUS, pour un montant de 2 085,00 € HT, correspondant au forfait provisoire de rémunération de la maîtrise d'œuvre.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information à la prochaine réunion du Conseil municipal et figurera au recueil des décisions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission ;
En Préfecture le 26/04/2022.....
Et de la publication le 26/04/2022.....
Fait à Mont-près-Chambord, le 26/04/2022
Le Maire,



A Mont-près-Chambord,
Le 21/04/2022



Le Maire,
Gilles CLEMENT

